

de son Emploi. De pareilles copies circulent
 aussi à *Ratisbonne*. La Lettre est datée de Tor-
 gau en Saxe du 20. Mai dernier: Il y est dit, que
 Le Général Schmetteau tâche de se justifier.
 » c'est malgré ce Général qu'il fait cette démar-
 » che; mais que se trouvant sans pouvoir subsi-
 » ster convenablement à son rang, & entretenir
 » sa Famille, il est dans le cas d'une Forteresse,
 » qui, après un long blocus, est obligée de
 » se rendre faute de provisions, & que si après
 » 41. ans de service, & avoir assisté à quinze
 » Batailles & à vingt-sept Sieges, il n'est
 » cependant honoré ni du Commandement
 » d'une Armée, ni d'un bon Gouvernement,
 » ou d'une pension équivalente, la nécessité
 » où il est réduit l'autorise à chercher une autre
 » protection, & à entrer à un autre service. »
 Une raison par laquelle Mr. de Schmetteau a
 tâché encore de se justifier, qu'on ne peut lui
 avoir refusé de quitter le service de la Reine,
 est celle, qu'il y étoit en partie obligé, à cause
 qu'il est né Vassal du Roi de Prusse.

Mais ce Général ayant été cité par le Con-
 seil de guerre de cette Souveraine, de se repre-
 senter, sans l'avoir fait, on va procéder en con-
 tumace contre lui, quoiqu'il soit entré au ser-
 vice du Roi de Prusse qui l'a fait Grand Maître
 de l'Artillerie. Le Regiment qu'il avoit au ser-
 vice de la Reine sera cassé, s'il ne l'est pas déjà,
 les Soldats seront incorporés en d'autres Corps,
 & les Officiers aggregés à la suite d'autres Re-
 gimens. Le Maître des Logis de ce Regiment a
 été conduit de *Caschau* à *Vienne*, chargé de fers.

XVI. *Ratisbonne*. L'incertitude où l'on est de-
 puis long-tems par rapport à la Diette de l'Em-
 pire, ne discontinuë pas; & les mouvemens mi-
 litaires tant du côté de la Baviere, que de celui
 de